

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du vendredi 11 avril 2025

Délibération N° DE_2025_041

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	14
Date de la convocation : 05/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze avril deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT ().

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Robert BOS (), Madame Cécile SAVY (), Monsieur Gilles SEURET (), Monsieur Pierre CARCENAC (), Madame Muriel LAPIERRE (), Madame Marie-Reine RIVIERE (), Monsieur Alain VERNHES (), Monsieur Patrick PENNEC (), Monsieur Jean-Louis LAPIERRE (), Monsieur Thierry PALAZETTI ()

Représentés : Monsieur Simon FOURNIER () représenté par Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Nathan CARCENAC () représenté par Monsieur Pierre CARCENAC (), Monsieur Adrien COLOMB () représenté par Madame Marie-Reine RIVIERE ()

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL ()

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Muriel LAPIERRE () est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - LOTISSEMENT LA PEPINIERE 2 - SALMIECH 2025

Le Maire a présenté le rapport concernant ce budget

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 du budget lotissement de LA PEPINIERE 2 - SALMIECH,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget LOTISSEMENT LA PEPINIERE 2 - SALMIECH pour l'année 2025 présenté par

Date de transmission de l'acte: 10/05/2025

Date de réception de l'AR: 10/05/2025

012-211202551-DE_2025_041-DE

A G E D I

DE_2025_041

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 197 249,25

En dépenses à la somme de : 197 249,25

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	39 710,84
65	Autres charges de gestion courante	5,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		39 715,84

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	39 715,84
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		39 715,84

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	157 533,41
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		157 533,41

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	157 533,41

Date de transmission de l'acte: 10/05/2025

Date de réception de l'AR: 10/05/2025

012-211202551-DE_2025_041-DE

A G E D I

DE_2025_041

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		157 533,41
--	--	-------------------

ADOpte A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT ()
Président de séance



Madame Muriel LAPIERRE ()
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 10/05/2025
Date de reception de l'AR: 10/05/2025
012-211202551-DE_2025_041-DE
A G E D I

DE_2025_041

